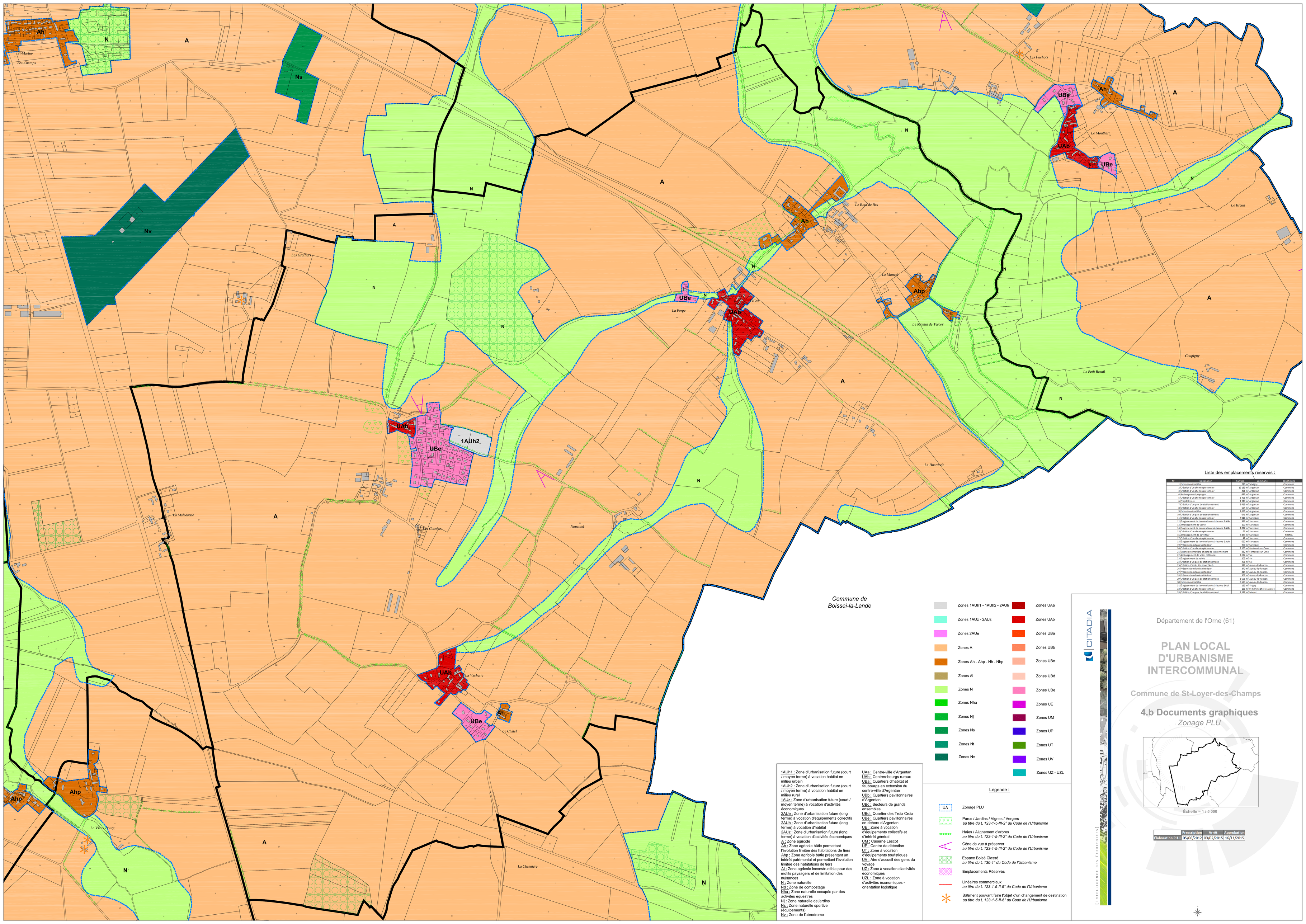

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Commune	Bénéficiaire
1	Extension cimetière	270 m²	Sévigny	Commune
2	Création d'un chemin piétonnier	19 139 m²	Argentan	Commune
3	Création d'un chemin piétonnier	421 m²	Argentan	Commune
4	Aménagement passage	333 m²	Argentan	Commune
5	Création d'un chemin piétonnier	1 866 m²	Argentan	Commune
6	Projet fleuriste	1 200 m²	Argentan	Commune
7	Création d'un parc de stationnement	3 423 m²	Argentan	Commune
8	Création d'un chemin piétonnier	604 m²	Argentan	Commune
9	Extension cimetière	2 059 m²	Argentan	Commune
10	Création d'un parc de stationnement	661 m²	Argentan	Commune
11	Création d'un chemin piétonnier	4 000 m²	Sarceaux	Commune
12	Elargissement de la voie d'accès à la zone 2 AUh	35 m²	Sarceaux	Commune
13	Aménagement de voirie	500 m²	Sarceaux	Commune
14	Elargissement de la voie d'accès à la zone 2 AUh	1 027 m²	Sarceaux	Commune
15	Création d'un chemin piétonnier	53 m²	Sarceaux	Commune
16	Aménagement de carrefour	8 883 m²	Sarceaux	SIAEMA
17	Création d'un chemin piétonnier	42 m²	Sarceaux	Commune
18	Elargissement de la voie d'accès à la zone 2 AUh	962 m²	Sarceaux	Commune
19	Préservation d'accès sécurisé	200 m²	Sarceaux	Commune
20	Création d'un chemin piétonnier	2 165 m²	Fontenai-sur-Orne	Commune
21	Extension cimetière et parc de stationnement	862 m²	Fontenai-sur-Orne	Commune
22	Aménagement de voies piétonnes	1 674 m²	Joué	Commune
23	Elargissement de voirie	203 m²	Joué	Commune
24	Création d'un parc de stationnement	401 m²	Joué	Commune
25	Création d'accès à la zone 2 AUh	373 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
26	Préservation d'accès sécurisé	370 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
27	Préservation d'accès sécurisé	414 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
28	Préservation d'accès sécurisé	367 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
29	Création d'un parc de stationnement	1 016 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
30	Extension cimetière	6 593 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
31	Elargissement de la voie d'accès à la zone 2AUh	325 m²	Urville	Commune
32	Création d'un chemin piétonnier	185 m²	St-Christophe-le-Jajolet	Commune
33	Création d'un parc de stationnement	2 137 m²	Méricourt	Commune

Zones 1AUh1 - 1AUh2 - 2AUh
Zones 1AUz - 2AUz
Zones 2AUe
Zones A
Zones Ah - Ahp - Nh - Nhp
Zones Ai
Zones N
Zones Nha
Zones Nj
Zones Ns
Zones Nt
Zones Nv
Zones UAa
Zones UAb
Zones UBa
Zones UBb
Zones UBc
Zones UBd
Zones UBe
Zones UE
Zones UM
Zones UP
Zones UT
Zones UV
Zones UZ - UZL

1AUh1 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu urbain
1AUh2 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu rural
1AUz : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation d'activités économiques
2AUe : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'équipements collectifs
2AUh : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'habitat
2AUz : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
A : Zone agricole
Ah : Zone agricole bâtie permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
Ahp : Zone agricole bâtie présentant un intérêt patrimonial et permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
Ai : Zone agricole inconstructible pour des motifs paysagers et de limitation des nuisances
N : Zone naturelle
Nd : Zone de compostage
Nha : Zone naturelle occupée par des activités équestres
Nj : Zone naturelle de jardins
Ns : Zone naturelle sportive (équipements)
Nv : Zone de l'aérodrome
UAa : Centre-ville d'Argentan
UAb : Centres-bourgs ruraux
UBa : Quartiers d'habitat et faubourgs en extension du centre-ville d'Argentan
UBb : Quartiers pavillonnaires d'Argentan
UBd : Quartier des Troix Croix
UBe : Quartiers pavillonnaires en dehors d'Argentan
UE : Zone à vocation d'équipements collectifs et d'intérêt général
UM : Caserne Lescot
UP : Centre de détention
UT : Zone à vocation d'équipements touristiques
UV : Aire d'accueil des gens du voyage
UZ : Zone à vocation d'activités économiques
UZL : Zone à vocation d'activités économiques - orientation logistique

Légende :

UA — Zonage PLU

Parcs / Jardins / Vignes / Vergers
au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Haies / Alignement d'arbres
au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Cône de vue à préserver
au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé
au titre du L 130-1° du Code de l'Urbanisme

Emplacements Réservés

Linéaires commerciaux
au titre du L 123-1-5-II-5° du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
au titre du L 123-1-5-II-6° du Code de l'Urbanisme

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département de l'Orne (61)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de St-Loyer-des-Champs

4.b Documents graphiques

Zonage PLU

Échelle = 1 / 5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	05/06/2012	03/02/2015	16/11/2015